

Montrouge, le 11 Décembre 2024

**Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH ANNONCE LE
RACHAT ANTICIPÉ DE SES
Obligations de financement de l'habitat à Taux Fixe émises le 28
juillet 2023 et arrivant à échéance le 15 juin 2025 pour un montant
nominal total de 3.250.000.000 EUR (ISIN: FR001400JLY7)***

Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH (l'« **Émetteur** ») annonce aujourd'hui le rachat anticipé (le « **Rachat** ») avec effet au 16 décembre 2024 (la « **Date de Rachat** ») de la totalité de ses Obligations financement de l'habitat à Taux Fixe émises le 28 juillet 2023 et arrivant à échéance le 15 juin 2025 pour un montant nominal total de 3.250.000.000 EUR (ISIN: FR001400JLY7) (les « **Obligations** ») conformément aux Termes et Conditions des Obligations (les « **Termes et Conditions** ») contenus dans un prospectus en date du 20 juillet 2023, ayant reçu le visa n° 23-326 de l'Autorité des marchés financiers le 20 juillet 2023 (le « **Prospectus** »), à la valeur de marché totale des Obligations encore en circulation, déterminée ce jour et incluant le montant de tout intérêt couru sur celles-ci (le « **Montant du Rachat** »).

Les porteurs d'Obligations ont formellement accepté le Rachat des Obligations à ces conditions.

Pour plus d'informations sur Crédit Agricole S.A., veuillez consulter le site internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/finance>

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat, ou la sollicitation d'une offre de vendre les Obligations aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon ni dans quelque autre juridiction. La distribution de ce communiqué de presse dans certaines juridictions peut être restreinte par la loi. Les personnes qui viendront à être en possession du présent communiqué sont tenues de s'informer de ces restrictions et de les respecter.

Aucune communication ou information relative au remboursement des Obligations ne peut être distribuée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'agrément est requise. Aucune action n'a été ou ne sera entreprise dans un pays où une telle action serait requise. Le remboursement des Obligations peut faire l'objet de restrictions légales et réglementaires spécifiques dans certaines juridictions ; Crédit Agricole S.A. décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué est une communication à caractère publicitaire ; et ni ce communiqué de presse, ni aucun avis ni aucun autre document ou matériel rendu public et/ou remis, ou qui pourrait être rendu public et/ou remis aux porteurs d'Obligations dans le cadre du remboursement des Obligations n'est ou n'est destiné à être un prospectus aux fins du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus »). Aucun prospectus ne sera publié dans le cadre du remboursement des Obligations pour les besoins du Règlement Prospectus.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait en aucun cas constituer une offre au public d'Obligations par Crédit Agricole S.A. ni une sollicitation du public dans le cadre d'une quelconque offre dans une quelconque juridiction, y compris en France.

* Le numéro ISIN est uniquement inclus pour la commodité des porteurs des Obligations. Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude ou à la précision du numéro ISIN tel qu'il est imprimé sur les Obligations ou tel qu'il est contenu dans le présent document et un porteur ne peut se fier qu'aux numéros d'identification imprimés sur sa propre Obligation.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE S.A.

Alexandre Barat

+ 33 1 57 72 12 19

alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr

Olivier Tassain

+ 33 1 43 23 25 41

olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info



Crédit_Agricole



Groupe Crédit Agricole



créditagricole_sa